

ACROPOLIS

ASBTP



FICHE D'INSCRIPTION

PHOTO

Nom :

Prénom :

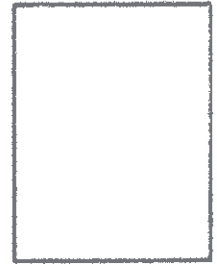
Date de naissance : .../.../.....

Sexe : F M

Responsable de l'enfant :

Nom :

Prénom :



Adresse :

Comment avez vous connu le club?

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

- Bouche à oreille
- Pub boîte aux lettres
- Pub restaurants
- Déjà adhérent

Domicile :

Travail :

Portable :

Autre :

Adresse Internet : (écrire en majuscules)@.....

Profession des parents :

Père :

Mère :

Autorisation de se faire soigner :

En cas d'urgence, si l'état de mon enfant le nécessite, j'autorise le responsable du cours de judo, ou le professeur, à le faire soigner ou hospitaliser.

Autorisation d'utiliser l'image:

Nous venons de mettre en place un site internet qui vous permettra de télécharger les photos de votre enfant pratiquant le Judo. Pour ce faire il nous faut votre autorisation d'utiliser l'image de celui-ci sur ce site mais aussi sur tout autre support comme des calendriers, des tracts publicitaires, des articles de journaux. Pour simplifier cette démarche et ne vous faire la demande qu'une seule fois je vous demande de cocher la case correspondante ci-dessous. A défaut l'acceptation sera effective

J'accepte Je refuse

Veuillez dater et signer afin d'approuver le contenu de ce document.

Signature :

Date :

CERTIFICAT MEDICAL

JE SOUSSIGNE DOCTEUR.....CERTIFIE QUE

L'ENFANT..... NE LE

NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

NE PRESENTE AUCUNE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU JUDO

EN COMPETITION. (COCHEZ LES DEUX CASES)

FAIT A, LE

CACHET ET SIGNATURE

A.S.B.T.P. JUDO

REGLEMENT INTERIEUR 2014-2015

- 1°) L'A.S.B.T.P. est une association régie par la loi 1901, ses statuts sont déposés à la préfecture des Alpes maritimes.
- 2°) L'A.S.B.T.P. est affiliée à la Fédération Française de Judo et disciplines associées (F.F.J.D.A.) et à ce titre chacun de ses membres doit se conformer au règlement de celle-ci. Les enfants en âge de pratiquer la compétition seront automatiquement licenciés à la Fédération.
- 3°) Est considérée comme membre toute personne agréée par le bureau et ayant fourni :
un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo
la fiche de renseignements scrupuleusement remplie
une photo d'identité
le montant de sa cotisation devant être impérativement réglé immédiatement après sa période d'essai (nouvel adhérent)
tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
- 4°) Pour les droits d'inscription de la saison 2014-2015, trois options vous sont proposées :
Quelque soit l'option choisie l'engagement est annuel.
En une seule fois : 260,00 euros pour 1 enfant, 450,00 euros pour 2 enfants et 610,00 euros pour 3 enfants

A PARTIR DU QUATRIEME GRATUITE DES COURS

Vous pouvez en vous rendant à la Mairie, profiter d'une remise de 20 ou 40 euros selon votre situation

En 3 ou 5 fois (Par chèques mis à échéances décidées par vous même) le premier chèque représentant 30% du montant.

Par prélèvement : en 9 fois soit (frais de prélèvement compris)

- pour 1 enfant 1^{er} prélèvement de 70,00 euros puis 8 prélèvements de 24,00 euros
- pour 2 enfants 1^{er} prélèvement de 140,00 euros puis 8 prélèvements de 39,00 euros
- pour 3 enfants 1^{er} prélèvement de 210,00 euros puis 8 prélèvements de 50,00 euros

Le montant pour les enfants qui ne pratiquent qu'une fois par semaine comme à l'Ecole Bornala et les babies par exemple : 195,00 euros :

Les trois options de paiement sont valable aussi pour les « Baby » avec pour les prélèvements :

- pour 1 enfants 1^{er} prélèvements de 60,00 euros puis 8 prélèvements de 16,50 euros

L'ENGAGEMENT EST ANNUEL APRES LA PERIODE D'ESSAI AUCUN REMBOURSEMENT

(Chèque à l'ordre de A.S.B.T.P. judo)

- 5°) Les adhérents sont tenus de consulter le tableau « INFO JUDO »(informations, calendrier des manifestations, convocations, stages...).
- 6°) Les adhérents désireux de jouer un rôle au sein de la section peuvent se porter candidat aux élections statutaires.
- 7°) La salle n'est accessible que dix minutes avant le début des cours. il est donc demandé aux parents de ne pas déposer les enfants avant ce délai.
- 8°) Les parents se trouvant dans l'impossibilité de récupérer les enfants après le cours, sont priés de le signaler au début de celui-ci ou à défaut téléphoner au 06 63 61 52 75 en mentionnant le nom de la personne devant prendre en charge l'enfant en question.
- 9°) Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur du club.
- 10°) Il est exigé le plus grand respect des personnes, des locaux, du matériel, de l'activité mais aussi des autres disciplines.
- 11°) N'oubliez pas de respecter le « CODE MORAL » qui se trouve affiché dans le club.
- 12°) Il est important de rappeler que les personnes pratiquant le Judo, doivent avoir une hygiène irréprochable. Pensez à couper les ongles, qui peuvent parfois blesser d'autres personnes et sachez que des vestiaires sont mis à votre disposition avec douches et lavabos.
- 13°) Les cours ne pouvant se faire dans le bruit, les parents ainsi que les enfants ne pratiquant le Judo, sont priés de rester à l'extérieur du Dojo pendant les cours.
- 14°) **Le club décline toutes responsabilités en ce qui concerne d'éventuels vols d'objets de valeur.**
- 15°) Pour permettre un bon déroulement de notre activité et ne pas s'exposer à une éventuelle exclusion, tout adhérent s'engage à respecter et à signer ce règlement intérieur.

Nom :

Prénom :

Signature :